

La CPI présente ses excuses pour une terrible erreur

Côte-d'Ivoire Des noms de témoins protégés ont été révélés par inadvertance.

Le juge Cuno Tarfusser, qui préside la chambre de la Cour pénale internationale (CPI) chargée de juger l'ex-président de Côte-d'Ivoire, Laurent Gbagbo, au pouvoir jusqu'au 11 avril 2011, et son ancien bras droit, Charles Blé Goudé – surnommé *“le général de la rue”* pour son influence sur les milices de jeunes gbagbistes – a présenté lundi ses excuses pour la terrible erreur faite par son tribunal vendredi dernier. Les deux hommes sont poursuivis pour crimes contre l'humanité.

Huis clos avec micros

Vendredi dernier, le juge Tarfusser avait ordonné le huis clos, à la demande du procureur Eric McDonald, pour évoquer le cas de témoins protégés.

Il s'agit de personnes qui ont accepté de témoigner sur le système Gbagbo, qu'ils ont connu de l'intérieur, en échange d'une protection de la CPI, leur témoignage mettant leur vie en danger. Le bureau du procureur leur garantit notamment l'anonymat.

Le procureur s'est inquiété du cas de quatre repentis – qui furent proches des accusés – dont certains blogueurs, indiquait Eric McDonald, cherchent à percer l'anonymat. Et le procureur, se croyant à l'abri du huis clos, de citer les identités de ces quatre témoins protégés. Las, les micros reliant la salle d'audience à la chaîne publique de la CPI n'étaient pas fermés! En quelques minutes, les noms des quatre repentis ont alors été diffusés sur les réseaux sociaux et sur YouTube.

La CPI a promis *“une enquête”* pour déterminer les responsables de cette faute. En attendant, les réactions hostiles aux témoins protégés ne se sont pas fait attendre.

Deux d'entre eux ayant réagi publiquement, nous pouvons citer leurs

noms. Il s'agit de l'ancien chef d'état-major de l'armée de Laurent Gbagbo, le général Philippe Mangou. Ce dernier a réagi auprès de médias en ligne ivoiriens.

“Si encourager Monsieur Laurent Gbagbo, le 11 mars 2011, à démissionner, au moment où lui-même demandait mon avis sur la question, pendant que l'armée était à court de munitions [...], que les Ivoiriens mouraient et qu'ils ne pouvaient ni manger ni se soigner, c'est trahir, alors j'ai trahi.”

Famille menacée

Un autre des témoins protégés, l'ex-bras droit de Blé Goudé, surnommé Sam l'Africain, s'est justifié auprès d'un autre média ivoirien, Inter.

Il a expliqué qu'un mandataire de la CPI était venu le voir en prison parce qu'il était coauteur de crimes durant la crise ivoirienne, afin de lui poser des questions sur son rôle durant la crise. *“A ces questions, il faut qu'on réponde.*

Donc, c'est normal que je sois un témoin de la CPI”, avant d'assurer qu'il n'allait pas à la CPI pour témoigner contre Laurent Gbagbo. *“Je suis un témoin de la crise ivoirienne, mais je ne suis pas un témoin contre quelqu'un ni pour quelqu'un. J'ai répondu pour les faits que j'ai vécus, alors pourquoi ces scandales?!”*,

s'est-il indigné. Et de demander qu'on cesse de menacer sa famille en Côte-d'Ivoire.

Le juge Tarfusser s'était fait connaître lorsqu'il avait fait arrêter l'avocat de Jean-Pierre Bemba, M^e Aimé Kilolo, un de ses colla-

borateurs, un témoin et un parlementaire congolais du parti de M. Bemba, en novembre 2013, pour *“atteinte à l'administration de la justice”*. Accusés de subornation de témoins, ils furent détenus jusqu'en janvier 2015 et leur procès a commencé en septembre dernier.

Marie-France Cros

4

TÉMOINS PROTÉGÉS

Ont vu leur identité révélée en raison d'une erreur de la Cour pénale internationale.